

Comité de Programmation Leader

Jeudi 19 avril 2018 à Garde Colombe.

Relevé de décisions.

ETAIENT PRESENTS :

Sphère privée

Philippe ANTOINE, titulaire, Emploi et Economie Sociale et Solidaire
Jean-Claude GAST, titulaire, Jeunesse et Culture
Anicq LECOCQ, suppléante, Conseil de Développement
Ghislaine NICOLAS CHARVET, suppléante, Social / santé
Christian PRUNSTER, suppléant, Jeunesse et Culture
Michel SARLIN, titulaire, Personnes Ressources
Amélie SCARAFAGIO, titulaire, Associations

Sphère publique

Jean-Pierre BRIOULLE, titulaire, Communauté de Communes du Buëch Dévoluy
Pierre BRISSON, titulaire, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Pierre LAGARDE, titulaire, Chambre de Commerce et d'Industrie
Bruno LAGIER, titulaire, Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Jean-Noël PASERO, suppléant, Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance

**12 présents / 11 votants [6 sphère privée / 5 sphère publique]
Soit 52 % de présents votants dont 54 % de privés → double quorum atteint**

MEMBRES EXCUSES :

Marcel BAGARD, Alain D'HEILLY, Christian GODART, Dominique GUEYTTE, Catherine LANTEAUME, Cédric LE MAT, Thierry LHEUREUX, Marie-Odile PUCHELLE, Jean-Yves SIGAUD, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Marie TROCCHI, Didier VO-DINH.

REPRESENTANTS INVITES ET TECHNICIENS PRESENTS :

DE CHILLY Diane, Pays Sisteronais-Buëch
ELAPHOS Thibaut, Pays Sisteronais-Buëch
MANUEL Karine, Pays Sisteronais-Buëch
NOGUER Joëlle, PNR des Baronnies Provençales

AUTRES PERSONNES EXCUSEES :

NINON Sébastien, Conseil Régional PACA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du changement de structure porteuse ;
2. Bilan de la première Fabrique Territoriale ;
3. Programmation du dossier « animation et gestion du GAL – année 2018 » ;
4. Analyse de trois dossiers en opportunité.

La séance débute à 18h08.

1. Approbation du changement de structure porteuse

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a voté la reprise juridique du GAL au 1^{er} mai 2018 lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2018.

Les effets :

- ▷ Modification du Comité de Programmation (les élus du Pays remplacés par élus du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, le vote se fera lors d'un prochain Comité de Programmation.)
- ▷ Maintien du périmètre du GAL avec les territoires du Haut-Buëch et la Vallée du Jabron.

Approbation du changement de structure porteuse du GAL

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de votants | 11 |
| Votes pour | 11 |
| Votes contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Le Comité de programmation approuve le changement de structure porteuse du GAL au 1^{er} mai 2018. Le GAL s'engage à notifier ce changement à l'ASP et l'Autorité de Gestion pour modification de l'annexe 7 de la convention LEADER.

2. Bilan de la première Fabrique Territoriale

Anne EXPERT, qui a été missionnée par le Pays Sisteronais-Buëch pour la création d'une méthodologie d'animation des Fabriques Territoriales et de l'animation de la première Fabrique, présente son bilan et ses préconisations. Cf. diaporama en pièce-jointe.

Le Comité de programmation souhaite réinterroger les trois Communautés de Communes sur leur souhait de se mobiliser sur la suite des Fabriques. Le Comité de Programmation souhaite en effet qu'il y ait une adhésion collective à ce processus pour le poursuivre. Le GAL rédigera ce courrier, l'équipe technique reviendra vers le Comité de programmation quand ils auront une réponse pour préparer éventuellement la suite.

3. Programmation du dossier « animation et gestion du GAL – année 2017 » ;

La Région a finalisé l'instruction des dossiers d'animation du GAL pour l'année 2017 (cela correspond aux frais de fonctionnement, d'animation et de communication du GAL de l'année dernière). Le Comité de Programmation doit approuver le tableau de programmation financière afin que le FEADER soit éligé.

| MONTANTS RETENUS PAR POSTE DE DEPENSES | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|---|---|
| Postes de dépenses | Montants présentés HT | Montants retenus HT | Montants présentés TVA (à partir de 2016) | Montants retenus TVA (à partir de 2016) |
| Communication | 771,00 € | 771,00 € | 154,20 € | 154,20 € |
| Autres prestations externes | 24 798,42 € | 18 558,42 € | 4 906,58 € | 146,58 € |
| Coûts indirects | 14 646,77 € | 14 646,70 € | | |
| Frais de personnel | 97 645,12 € | 97 644,68 € | | |
| Frais de déplacement, restauration, hébergement | 5 822,80 € | 5 822,80 € | | |
| Total | 143 684,11 € | 137 443,60 € | 5 060,78 € | 300,78 € |

| | |
|-------------------|--------------|
| Assiette éligible | 137 744,38 € |
|-------------------|--------------|

| Source de financement | Montant prévisionnel présenté par le porteur de projet | Montant retenu par le GUSI |
|----------------------------------|--|----------------------------|
| REGION | 59 497,96 € | 55 097,75 € |
| FEADER | 89 246,93 € | 82 646,62 € |
| TOTAL PREVISIONNEL PROJET | 148 744,89 € | 137 744,37 € |

| | |
|---|--------------|
| Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement | 441 405,28 € |
| Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programme 2016) | 346 699,59 € |
| Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2017) | 264 052,97 € |

Programmation du dossier d'animation/fonctionnement du GAL – année 2017

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de votants | 11 |
| Votes pour | 11 |
| Votes contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Le Comité de Programmation approuve cette demande, valide les montants retenus ci-dessus et engage le FEADER à hauteur de 82 646,62 €.

4. Analyse des dossiers en opportunité

1° projet présenté – 235-2018-AAP4-TO5-01

| | |
|---|--|
| Nom de l'opérateur | Association Lesa |
| Nom du projet | Création d'un référentiel pédagogique pour la formation « Construire en terre ». |
| Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt) | - |
| Double-quorum | 11 votants (6 public / 5 privé) : double quorum atteint |
| Fiche-Action n° | 5 |
| Avis d'opportunité | Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Ce dossier obtient un avis : Favorable |

2° projet présenté – 235-2018-AAP4-TO5-02

| | |
|---|---|
| Nom de l'opérateur | Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (chef de file) |
| Nom du projet | Une pierre après l'autre : un projet collectif pour favoriser une économie de la pierre sèche dans le Sisteronais-Buëch |
| Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt) | - |
| Double-quorum | 11 votants (6 public / 5 privé) : double quorum atteint |
| Fiche-Action n° | 5 |
| Avis d'opportunité | Avis favorables : 8 Avis défavorables : 1 Abstentions : 2 Ce dossier obtient un avis : Favorable |

3° projet présenté – 235-2018-AAP4-TO5-03

| | |
|---|--|
| Nom de l'opérateur | Syndicat du Petit épeautre de Haute Provence |
| Nom du projet | Développement de la filière petit épeautre de Haute-Provence au sein du Pays Sisteronais-Buëch |
| Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt) | - |
| Double-quorum | 11 votants (public / privé) : double quorum atteint |
| Fiche-Action n° | 5 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Avis d'opportunité | Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Ce dossier obtient un avis : Favorable |
| Recommandations éventuelles | Sous réserve de la vérification de l'éligibilité du bénéficiaire à la fiche action. |

A Sisteron, le 24 avril 2018

Bruno LAGIER
Président du C.A.D. Sisteronais-Buëch